



Liuret d'accueil de la

Maison Saint-François

Saint-Martin-des-champs



“Fais tout ce que tu peux, fais le bien, avec un cœur joyeux” (Saint-Augustin)



Etablissement d'Hébergement Personnes Agées Dépendantes

Bienvenue

A vous qui découvrez la Maison Saint-François pour la première fois, nous souhaitons la bienvenue. Notre équipe est heureuse de vous accueillir dans cet établissement historique né de la communauté des Religieuses Augustines hospitalières.

Si la vocation sanitaire de notre établissement remonte en effet à 1934, c'est en 1975 que naît véritablement l'hébergement pour les personnes âgées.

En 2004 l'association Saint-François prend le relais des religieuses et intègre l'association Yvonne en 2024,

qui gère également l'EHPAD Saint-Joseph à Gouarec (22) ainsi que le foyer de vie Saint-Augustin pour personnes en situation de handicap.

Dans son écrin de nature, la Maison Saint-François se veut un lieu à taille humaine pour permettre à chacun d'y élire domicile et d'y vivre dans les meilleures conditions de sérénité. L'infrastructure et l'organisation adaptées y contribuent. Vous pouvez compter sur un accompagnement et une présence attentive de chacun des membres de notre équipe.



Sommaire



- P 5..... Une capacité d'accueil adaptée
- P 6..... Des professionnels à votre écoute
- P 7..... Un lieu de vie, le Vôtre
- P 8,9..... Votre vie facilitée
- P10..... Nous "prenons soin" de vous
- P 11..... Une ambiance de vie agréable
- P 12..... Modalités Administratives - Conditions d'Admission -
- P 13..... Nos engagements - Les visites - les sorties
- P 14..... "Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie"
- P 15..... "Charte des Droits et Libertés de la Personne âgée dépendante"
- P 16,17... Plans de l'établissement



EHPAD Saint François

L'association Yvanne a pour objet, de manière générale, de promouvoir, créer, soutenir matériellement et moralement toute œuvre sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Notre association est issue de l'œuvre hospitalière des Sœurs Augustines. A ce titre, et à tous les niveaux d'intervention, le «Prendre Soin» porté à la personne est posé comme valeur fondamentale.

La maison Saint-François est marquée par l'accueil, l'écoute, la disponibilité, la créativité. L'établissement est un lieu de vie. L'attention portée à la qualité du service est favorisée par des formations techniques et humanistes qui apparaissent comme conditions nécessaires d'un soin et d'un accompagnement de qualité qui prennent du sens au service de la santé et de l'éducation pour «tout l'Homme et tout homme».

***L'association Yvanne est membre du réseau ADEODAT qui regroupe une douzaine d'établissements
Le réseau anime un Comité Ethique qui se réunit 3 fois par an.***



Une Capacité d'accueil adaptée

Nous disposons de 108 places répondant aux besoins ou attentes spécifiques des résidents

■ 100 places d'accueil permanent

- Pour les personnes autonomes qui souhaitent rompre avec la solitude et trouver la sécurité d'une structure agréable.
- Pour les personnes en perte d'autonomie ayant besoin d'une aide pour effectuer les actes de la vie quotidienne.

■ 8 places d'hébergement temporaire

- Pour les personnes qui recherchent au cours de l'année, un environnement chaleureux et sécurisant.
- Pour les aidants qui souhaitent prendre un temps de repos.
- Pour les personnes ayant besoin d'une période de récupération après une hospitalisation.



Des Professionnels à votre écoute

Notre personnel, compétent et disponible, vous accompagne au quotidien :

Une équipe Administrative

- L'équipe de direction
- Comptabilité
- Secrétariat administratif et qualité
- Secrétariat Relations familles

Une équipe médicale et paramédicale :

- Médecin Coordonnateur
- IDE Coordinatrice
- Infirmiers
- Aides Soignantes
- Aides Médico-Psychologiques
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Agents de Service à la Personne
- Assistants Soins Gériatriques

Une équipe d'animation et technique :

- Animatrices
- Equipe cuisine et restauration
- Agents de Blanchisserie
- Agents de Logistique
- Agents hôteliers

6



Un lieu de vie, Le Dôtre

L'intimité d'un "chez soi", un cadre agréable, un équipement adapté.

■ Votre chambre

- Votre chambre est réservée à votre usage exclusif. Seul le personnel habilité peut y accéder en votre absence pour les nécessités du service ou les cas d'urgence.
- Chaque chambre est meublée et équipée d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table, d'une commode, d'une chaise, d'un fauteuil de repos, d'un placard aménagé et d'un système d'appel-personne.
- Une salle de douche avec toilettes complète l'aménagement.
- Un mobilier d'appoint (table de lit, potence, barrières de lit...) peut également être installé pour votre bien-être.
- N'hésitez pas à agrémenter ce lieu qui est le vôtre, d'objets personnels.



Notre vie facilitée

Des contraintes prises en charge pour un confort au quotidien

■ Les repas

Convivialité et échanges sont deux vecteurs essentiels de la vie de Saint-François. Les repas sont servis dans les salles de restaurant du rez-de-chaussé, 1er étage et 2ème étage, dans le respect des régimes alimentaires de chacun.

- Petit déjeuner : entre 8 h et 9 h
- Déjeuner : 12 h
- Goûter : 15 h 30
- Dîner : 18 h 30

■ L'entretien du linge

Selon vos souhaits, tout ou partie de votre linge sera entretenu par nos soins. Notre buanderie est équipée d'un matériel de qualité. Attention, cependant aux textiles et lainages délicats.



■ **Le Courrier et les Journaux**

Ils sont distribués chaque matin par nos animatrices.

Lorsqu'un résident n'est pas en mesure de traiter seul son courrier, il est remis à son représentant légal. Le Télégramme et Ouest-France sont à disposition à l'accueil de l'établissement.

■ **Le Téléphone, La Télévision**

Vous pouvez disposer d'une ligne téléphonique personnelle et d'un numéro direct.

Des téléviseurs sont à la disposition de tous dans les salons.

Vous pouvez également installer votre propre téléviseur dans votre chambre.

■ **Le Culte**

Le respect de la liberté du culte est une règle fondamentale.

Une messe est assurée à 11h00, à la chapelle de l'établissement ou celle des Augustines.

Un aumônier catholique est présent à la communauté et dans l'établissement et les coordonnées de tous les correspondants locaux des cultes sont disponibles.



Nous “prenons soin” de vous _____

Présence, attention, écoute pour un quotidien amélioré par des professionnels de santé

■ **L'accompagnement quotidien**

- Un personnel qualifié vous aide dans l'accomplissement des actes de la vie.
- Il existe un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) pour les personnes souffrants de maladies dégénératives.
- Des équipements spécifiques assurent confort et bien-être au quotidien.

■ **Les Soins médicaux**

- Vous conservez toute latitude dans le choix de votre médecin (traitant ou spécialiste) et auxiliaire médical (kinésithérapeute, pédicure, dentiste...).
- Une équipe de professionnels de santé est attachée à la Maison et travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre du “projet de vie” et du “projet de soin” de l'établissement.
- Une équipe pluridisciplinaire assure le suivi quotidien des résidents.



Une ambiance de vie agréable

Des Animations sont régulièrement proposées par les Animatrices et les Aides Médico-Psychologiques.

■ Les animations

- Des Animations sont régulièrement proposées par les Animatrices et l'équipe AMP.
- Le programme des activités est affiché chaque semaine sur les panneaux d'affichage de chaque service.

■ Les Sorties

- Des sorties sont organisées dès que le temps le permet, ainsi que des échanges inter-établissements qui favorisent les liens sociaux.
- Le transport est assuré par nos soins et sous notre responsabilité.
L'établissement est équipé d'un minibus (adapté aux personnes âgées dépendantes) et d'une voiture.

■ Des Activités pour tous

- L'accent est mis sur le développement d'une vie sociale la plus agréable possible afin de favoriser les échanges et l'autonomie de chacun.
- Des après-midi ludiques sont ouvertes à tous. Des ateliers de travaux manuels ainsi que des séances de gymnastique douce sont également proposés.
- Tous les temps forts du calendrier sont marqués (Mardi Gras, Pâques, Noël et fêtes diverses de l'année) sans oublier les Anniversaires fêtés chaque mois.

■ Les Bénévoles

- La présence des Bénévoles permet d'animer régulièrement un grand nombre d'activités.

■ Le "Saint-François Mag"

- Ce journal est réalisé par le service Animation. Des Informations sur la vie de la Maison et des articles de fond alimentent les différentes rubriques du journal.

■ Rendez-vous coiffeur et soins esthétiques

- Le salon de coiffure est situé au rez de chaussée de l'établissement.
Une coiffeuse est présente le mercredi sur rendez-vous.
Si le résident ne peut se déplacer jusqu'au salon, le professionnel intervient dans la chambre

■ Une machine à café est à votre disposition à la cafétéria

Modalités Administratives

- L'établissement étant conventionné, le prix de journée est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental.
- En fonction de vos ressources et/ou de votre état de santé, des aides peuvent vous être accordées : APL, Aide Sociale.
- *Les tarifs sont détaillés dans un document joint.*

Conditions d'admission

- Toute personne désireuse d'intégrer l'établissement doit remplir un dossier de demande d'admission. Nous pouvons accueillir des personnes autonomes, semi-autonomes, ou dépendantes de plus de 60 ans (moins de 60 ans sur dérogation).
- Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous et vos proches puissiez visiter l'établissement. Vous devez alors, prendre contact avec la secrétaire du service Relations familles.
- Vous devez ensuite remplir un dossier d'inscription. Ce dossier comprend une partie administrative, et une partie médicale qui est à remplir par votre médecin traitant ou le médecin hospitalier.



Nos engagements

Ethique institutionnelle et déontologie

- L'action médico-sociale est déterminée dans les articles 2 et 3 de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002. Elle est conduite par l'établissement "dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable aux prestations offertes".
- L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel et à l'obligation de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.
- Durant votre séjour, la Maison Saint-François constitue votre lieu de vie quotidien.
- Vous y conservez la liberté d'aller et venir comme vous le souhaitez.
- N'hésitez pas à inviter vos proches, famille et amis, à participer à la vie de la Maison par des visites, promenades, sorties ou repas.
- Une vie agréable, paisible, passe aussi par le respect de chacun. Nous comptons sur vous pour apporter à vos voisins une bienveillante attention en respectant les règles essentielles de vie en collectivité.

Les visites

- Les visites aux résidents ont lieu de préférence en dehors des heures de repas afin de respecter au mieux le rythme de vie de chacun et le travail des équipes.

Les sorties

- La Maison Saint-François reste un lieu ouvert où vous disposez, bien sûr, de toute la liberté d'aller et de venir.
- Pour un repas pris à l'extérieur, une promenade en ville ou une sortie pour un temps plus long, merci de le signaler au personnel ou à l'accueil, afin que chacun soit rassuré et prépare votre retour dans les meilleures conditions.

Charte des établissements Augustiniens

Ancrée dans l'esprit de Saint Augustin tel qu'il est vécu dans les communautés qui ont adopté sa règle, la présente Charte a pour objectif de définir les principes que les Établissements du réseau augustinien s'engagent à mettre en oeuvre dans leur gestion quotidienne.

Dans le respect et la dignité de la personne, selon les valeurs évangéliques et la tradition augustiniennne, religieuses et laïcs chrétiens, ensemble, veulent valoriser la vie humaine, reconnaissant dans toute personne accueillie "le Visage du Christ".

Toute rencontre, tout échange, tout geste, permet au Soignant de reconnaître, dans une relation simple et vraie, le Visage du Christ à travers l'accueil de la Personne, l'écoute bienveillante, la disponibilité, et un accompagnement personnalisé.

Le "Prendre Soin de la Personne" est toujours posé comme valeur fondamentale. C'est pourquoi une présence chrétienne sera maintenue dans chaque Etablissement, veillant à transmettre les valeurs évangéliques dans une fidélité créatrice.

Le Conseil d'Éthique, placé sous l'autorité des membres de droit des Congrégations, sera vigilant à faire respecter l'éthique définie par l'Eglise Catholique.

Dans le respect de ses convictions et à son niveau de responsabilité, chaque acteur de l'Etablissement contribuera, par son engagement, à témoigner de ces valeurs.

Ce témoignage se traduira, en particulier par :

- la qualité du soin, en recourant aux connaissances médicales et techniques les plus performantes ; la prise en charge de la Personne dans toute sa dimension ;
- une authentique collaboration entre les équipes, avec le concours des bénévoles, pour rechercher la meilleure qualité du service ;
- une étroite concertation avec les familles ou les proches ;
- le respect de la liberté et de la dignité de chaque Personne accueillie, au long de ses épreuves et jusqu'à la fin de sa vie.

Selon les orientations définies par le Conseil d'Éthique :

- les membres des Conseils d'administration prendront les dispositions nécessaires pour que ces valeurs soient appliquées et vécues au mieux dans leur Etablissement ;
- la direction mettra en place les instances de réflexion et de formation pour assurer la meilleure prise en compte, par le Personnel, des valeurs portées par l'institution ;
- les personnels d'encadrement adopteront les méthodes de "management" propres à favoriser le respect des personnes ;
- tenant compte des particularités de l'environnement local, chaque Établissement sera géré comme un lieu de vie pour qu'il s'y intègre harmonieusement.

Participant ainsi au "Bien Commun" par un témoignage de communion et de service, chacun des acteurs aura le bonheur de contribuer, pour sa part, à une mission d'Eglise, faisant ainsi oeuvre de miséricorde riche de Sens et d'Espérance.

Charte des droits et liberté de la personne accueillie

Article 1 : Principe de non discrimination.

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté.

Article 3 : Droit à l'information.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement

éclairé et de la participation de la personne.

Article 5 : Droit à la renonciation.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux.

Article 7 : Droit à la protection.

Article 8 : Droit à l'autonomie.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse.

Charte des droits et liberté de la personne âgée dépendante

Article 1 - choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2 - domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 - une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article 6 - valorisation de l'activité

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5 - patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6 - valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article 7 - liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article 8 - préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article 9 - droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article 10 - qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article 11 - respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article 12 - la recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13 - exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14 - l'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

■ **Personnes qualifiées**

- Le résident pourra faire appel à une personne qualifiée, désignée par la liste publiée sur le site de l'ARS sur le site suivant : www.bretagne.ars.sante.fr dans le but de résoudre à l'amiable les litiges relatifs aux droits des résidents.

Instituées par la loi du 2 janvier 2002 et le décret du 14 novembre 2003, elles sont nommées conjointement par le préfet et le Président du Conseil Départemental. Elles ont pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre les usagers/résidents et l'établissement

Les coordonnées de ces médiateurs externes ainsi que les modalités pour y recourir seront communiquées par toutes les voies utiles aux bénéficiaires dès leur nomination par les autorités compétentes.

■ **Conseil de la vie sociale (CVS)**

- Le conseil de la vie sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et, plus particulièrement, la participation des personnes au fonctionnement de l'établissement ou du service dans lequel elles sont accueillies. À cet effet, les membres du Conseil émettent des avis et font des propositions.

■ **Projet d'établissement**

- Le projet d'établissement est consultable au service administratif.

Plan de l'établissement



16



Niveau 0 (RDC)

Étage 1

Étage 2

Un engagement du quotidien

La bientraitance

Ensemble d'attitudes et de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers nos résidents vulnérables et dépendants

- Nous sommes **respectueux** avec tous les résidents et les professionnels
- Avec notre expertise, nous **évaluons les risques** par nos gestes, nos observations
- **Singularisant l'accompagnement**, nous adaptons les activités et les traitements
- Nous respectons **la dignité et l'intimité** de chacun
- Nous assurons leur **sécurité**
- Tenant compte des capacités de nos résidents, nous sommes **attentifs à leurs possibilités et à leurs limites**

Infantilisation Familiarités

Nutrition forcée Violences

Traitement à tout prix Humiliations

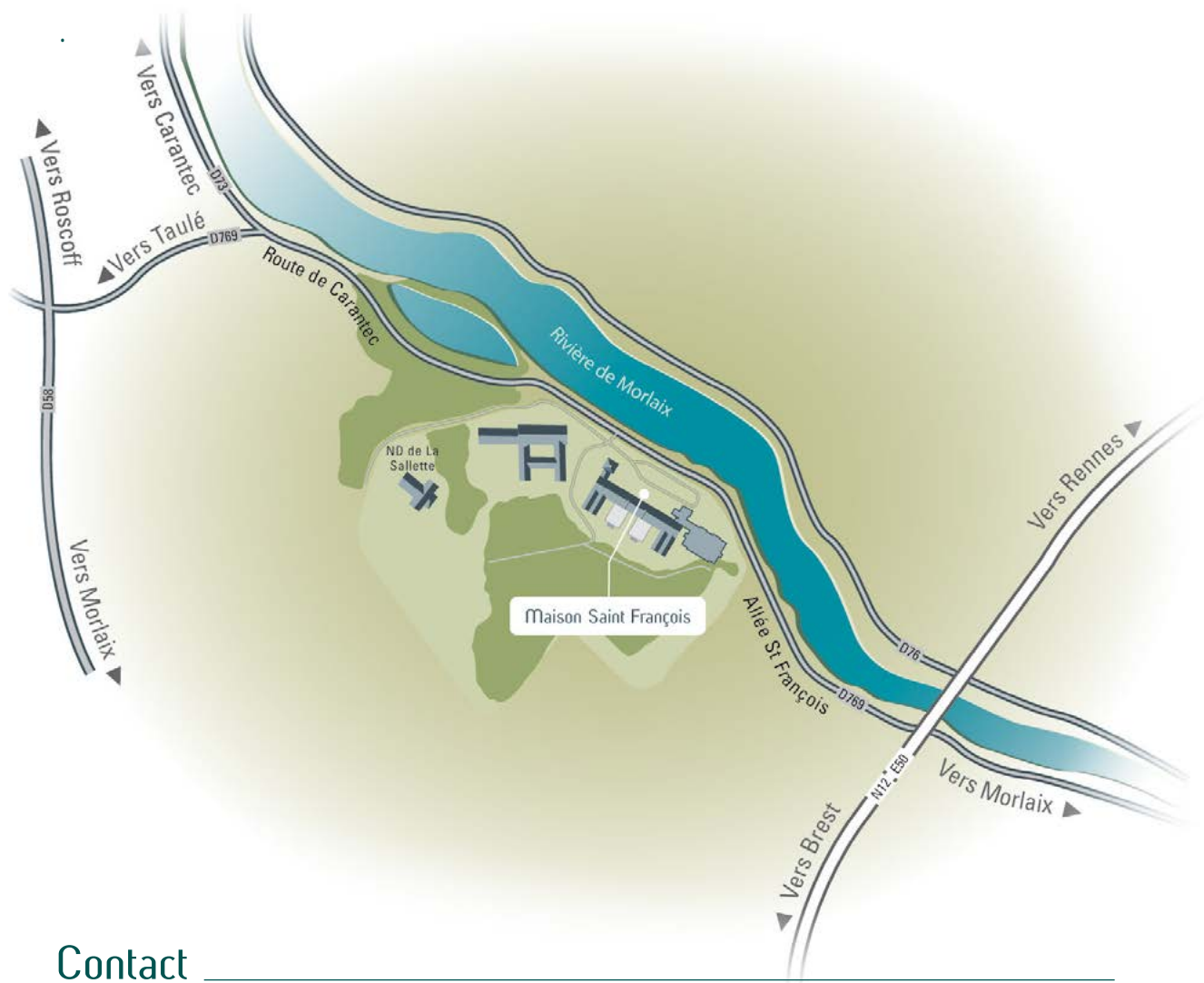
Non-respect de la pudeur Vols

Stimulation à outrance

Dévalorisation



Accès



Contact

Maison Saint-François • 74 Allée Saint-François • BP 87147 - 29671 • Morlaix cedex
Tél. : 02 98 88 00 20 • Fax : 02 98 62 09 52
Email : ehpadsaintfrancois@yvanne.org